

NOUVELLE TARIFICATION DE LA RESTAURATION ET DES ACTIVITES PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES POUR LES ENFANTS LOUVECIENNOIS

Chers parents,

Afin d'alléger la charge financière des familles dont les enfants fréquentent les services municipaux de restauration scolaire et les activités péri et extrascolaires, le Conseil Municipal a adopté une nouvelle tarification, progressive, proportionnelle aux revenus et à la composition des familles.

Le nouveau dispositif, applicable à compter du 1er septembre prochain, s'appuie sur un taux d'effort commun à tous, qui efface les effets de seuil et permet ainsi une progressivité des tarifs adaptée à chaque famille.

Ce mode de calcul va permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier d'une réduction des tarifs, d'inclure plus largement celles ayant 1 ou 2 enfants.

Le tarif minimum de la restauration scolaire est fixé à 1€ en l'absence de ressources. Le Conseil Municipal a, par ailleurs, décidé de maintenir pour l'année 2025-2026, les tarifs plafonds actuels des prestations.

DEFINITION DU TAUX D'EFFORT

Le taux d'effort est un coefficient appliqué au Quotient Familial Caisse Allocations Familiales de chaque foyer. Il permet de déterminer le tarif de l'activité en fonction des revenus et de la composition de chaque famille.

**MON TARIF =
MON QUOTIENT FAMILIAL X TAUX D'EFFORT**

COMPRENDRE LES TARIFS

Pour chaque service proposé, un taux d'effort est appliqué en fonction du Quotient Familial. Un tarif plancher/plafond et un taux d'effort sont fixés.

BON A SAVOIR

Quel que soit le tarif appliqué (y compris le plus élevé), la commune prend en charge une grande partie du coût du service souscrit. Le coût de revient d'un repas sur la pause méridienne est de 12 €, et le tarif maximum appliqué est de 6 €.

LES ACTIVITES CONCERNEES

- Restauration scolaire maternelle et élémentaire
- Restauration scolaire classe ULIS
- Accueil du matin
- Accueil du soir
- Forfait accueil matin + soir
- Etude
- Garderie après étude
- Mercredis ½ journée et journée
- Vacances scolaires journée

QUE VAIS-JE PAYER ?

Pour connaître les tarifs qui vous seront applicables, un simulateur sera mis en ligne sur le Portail Famille de la mairie.

**POUR TOUTE QUESTION, VOUS POUVEZ
CONTACTER LE SERVICE SCOLAIRE :**
scolaire@mairie-louveciennes.fr



LOUVECIENNES